

## Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la note privilégie la qualité plutôt que la quantité. Elle se décompose comme suit :

**Composition paysagère et associations végétales** **20 points**

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

**Couleurs et formes** **20 points**

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.

**Pérennité des compositions** **20 points**

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

**Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine** **20 points**

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

**Mise en place de techniques alternatives** **20 points**

Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les points suivants sont pris en considération :

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

**Bonus supplémentaire** **5 points**

Plants myélières et recyclage en lien avec les problématiques abordées par les services communaux.

Les participants au concours s'engagent à autoriser les jurys à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments et mesurables lors de la visite. La date de passage et les conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## Concours des «Jardins et Maisons Fleuris» 2024

à remettre à la mairie avant le 9 juin 2024

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

S'inscrit dans la catégorie suivante (cocher une seule case) :

1<sup>ère</sup> catégorie : Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...).

2<sup>e</sup> catégorie : Maisons avec jardin très visible de la rue.

3<sup>e</sup> catégorie : Balcons, terrasses, fenêtres, petits jardins (de moins de 100 m<sup>2</sup>) très visibles de la rue.

4<sup>e</sup> catégorie : Espaces le long de la voie publique (talus, murs...), espaces collectifs (flots dans lotissements, lavoirs, fontaines...).

5<sup>e</sup> catégorie : Maisons de retraite, cliniques, centres hospitaliers... impliquant les résidents et écoles, centres de loisirs... fleuris par les enfants.

6<sup>e</sup> catégorie : Exploitations agricoles en activité (l'ensemble : maison, accès à l'exploitation et bâtiments d'exploitation).

7<sup>e</sup> catégorie : Allées aménagées

Et autorise les jurys à entrer dans ma propriété.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :

